



Votre association 100% en ligne

Rapides, efficaces, accessibles 24h/24, découvrez les téléservices permettant de créer, modifier ou dissoudre votre association.

Après le service e-crédation lancé en 2012 qui permet de déclarer son association en ligne, les services en ligne e-modification et e-dissolution ont vu le jour en février 2014.

Dans l'optique de simplifier les démarches administratives, les associations peuvent désormais modifier leurs statuts ou procéder à leur dissolution en ligne, en accédant simplement à leur compte en ligne.

S'il est toujours possible d'effectuer les déclarations par voie postale ou sur place (en savoir plus), la démarche dématérialisée est :

- Rapide (30 minutes) : gain de temps (pas de trajet, pas d'attente au guichet) ;
- Efficace : réception d'un récépissé dans les 24 heures / traitement administratif accéléré ;
- Accessible 24h/24 ;
- Pratique : suivi de l'avancement du dossier ;
- Sécurisée : espace de stockage de données personnalisé et sécurisé ;
- Ecologique : une démarche éco-responsable (pas d'impression de papier, pas d'encre, pas de moyen de transport).

Liens utiles

[Démarches des associations - Préfecture de police](#)